

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil Municipal du 21 mars 2022	03	<input type="checkbox"/> Compte-rendu <input type="checkbox"/> Délibération <input checked="" type="checkbox"/> Information
--	-----------	---

Budget principal – approbation des comptes 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	662.543,88 €	894.292,24 €
Dépenses	548.116,61 €	663.731,23 €
Résultat de l'exercice	114.427,27 €	230.561,01 €
Résultat antérieur	59.827,50 €	- 114.530,34 €
Résultat de clôture	174 254,77 €	116.030,67 €

Budget principal – budget primitif 2022

Le conseil municipal adopte le budget principal équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 707.038,77 € Investissement : 1.055.347,70 €

Taux des taxes locales

Les taux restent inchangés, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 44,75 % Taxe foncière (non-bâti) : 57,05 %

Budget annexe Camping – approbation des comptes 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021, du budget annexe Camping comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	12.411,51 €	4.586,13 €
Dépenses	4.586,13 €	2.078,40 €
Résultat de l'exercice	7.825,38 €	2.507,73 €
Résultat antérieur	7.891,43 €	54.167,54 €
Résultat de clôture	15.716,81 €	56.675,27 €

Budget annexe Camping – budget primitif 2022

Le conseil municipal adopte le budget annexe Camping, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 27.137,57 € Investissement : 68.712,84 €

Modalités des subventions aux communes des côtes

Le Conseil municipal approuve les modalités de calcul de subvention concernant la convention conclue au titre de l'année 2022 entre les cinq communes de la Côte, l'Association Familles Rurales Loire et Coteau, et la Fédération départementale Familles Rurales. S'agissant du secteur enfance, les communes contribuent à hauteur de 11,25 € par présence et par enfant de la commune ; et pour le secteur jeunesse, les communes contribuent pour un montant de 63.300 € réparti entre les 5 communes selon la population INSEE 2020.

Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le Conseil municipal adopte la création d'un emploi d'agent contractuel polyvalent des interventions techniques en milieu rural à temps complet à compter du 04 avril 2022, pour les fonctions de la voirie communale, d'entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels, de la réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments, d'entretien courant des matériels et engins, de manutention de matériels lors des animations locales. Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée. Ainsi, nous accueillerons, dès le 04 avril prochain, Quentin LABORY, recruté pour ce poste avec un contrat à durée déterminée d'un an à temps complet.

Aménagement de la Place des Diligences et ses principaux accès – Rue Jehanne d'Arc

Le Maire propose de solliciter une subvention de la Région des Pays de la Loire au titre des aménagements urbains des Petites Cités de Caractère ; complétant les financements déjà obtenus en 2019, 2020 et 2021.

Informations diverses

Monsieur le Maire déplore des gestes d'incivilité commis à l'intérieur de l'Eglise. Une attention particulière sera portée afin d'éviter que ces dégradations ne se reproduisent pas.

Monsieur le Maire annonce que des personnes mal intentionnées continuent de sévir dans le village en forçant les habitants à rénover leur toiture. Il recommande à l'ensemble de la population de redoubler de vigilance.